



## PROCES-VERBAL

---

### Rencontre SCAI – Commune, informations sur les festivals et manifestations 2018

---

Participants : SCAI : N. Zanotta (président) M.Francey (secrétaire),  
Mmes E.Colella, H.Collaud, I.Widmer, D.Kiening,  
J.Matthey, M. M.Widmer.  
COMMUNE : Laure Ryser, Municipale, Alain Delacrétaz  
responsable de la sécurité communale.

---

Greffier : Alain Delacrétaz

---

Copie à : SCAI, Sécurité communale

---

Lieu, date et heure : Avenches, le 3 mai 2018, de 19h00 à 20.45, Hôtel de Ville  
salle 1753

---

Date d'établissement : le 8 mai 2018 / AD

---

#### THEMES DE LA DISCUSSION :

- Horaires de fermeture de la ville lors des manifestations.
- Restrictions de circulation mises en place lors des manifestations.
- Information sur l'organisation de la circulation, des parkings et des bus pour les spectateurs lors des festivals.
- Information sur la signalétique mise en place.

Mme **Laure Ryser (LR)** salue les personnes présentes et remercie le comité de la SCAI d'avoir provoqué cette séance.

Un tour de table est fait où chacun se présente.

**LR** souhaite que de telles réunions soient organisées avant et après la saison des festivals, afin de préparer les séances du « bureau des festivals » et les débriefings des grandes manifestations.

**LR** donne la parole au président **Noé Zanotta (NZ)** pour exposer le résultat des discussions lors de l'assemblée de la SCAI du 2 mai 2018 (le PV nous a été transmis par courriel)

**NZ** remercie LR pour la mise sur pieds de cette rencontre, 15 membres de la SCAI étaient présent à l'assemblée, principalement les commerçants actifs dans la rue Centrale, il annonce la création d'un groupe de travail composé de 4 à 5 membres pour analyser et rapporter sur la situation de la rue Centrale lors des manifestations.

Il précise que la Rue Centrale est le cœur des commerçants. Que cette rue est unique et aussi précieuse que certains monuments historiques car certains commerces y sont actifs depuis trente ans et que le but est de fidéliser la clientèle.

**NZ** offre un cadeau à LR pour son esprit « lumineux et ouvert ».

#### Horaires de fermeture de la ville lors des manifestations

#### Restrictions de circulation mises en place lors des manifestations.

#### NZ :

- Quelles manifestations ont une influence sur la circulation au centre-ville ?
- Quelles sont les alternatives ?

## PV de la rencontre SCAI – Commune du 3 mai 2018

- La SCAI souhaite un accès en ville pour les clients en tous temps. réserver 10 place à la rue Centrale ?
- Fait remarquer que ¼ ou ½ heure de différence dans le timing de la fermeture de la ville est important, souhaite que cela soit ajusté au plus précis.

### LR :

- Le parking du Casino n'est plus réservé lors de manifestations au théâtre ou ailleurs, les participants sont dirigés au Faubourg ou en zone sportive et informés que les possibilités en ville sont restreintes, mais souvent se sont des habitués qui connaissant la ville et qui utilisent toutes les possibilités.
- L'utilisation de la place vers la Poste (ancien jardin d'enfants) n'est pas possible car le SIPAL (monuments historiques) ne veut pas de véhicules dans ce secteur.
- L'accès pour les clients ne sera pas possible, lors des festivals la ligne de bus déposera les spectateurs au carrefour rte de la Province – rue de Lausanne (station Avia) et la cohabitation automobiles – piétons n'est pas envisageable pour des raisons de sécurité. Seuls les habitants de la rue des Alpes avec un macaron bleu (place privée) y auront accès. Réserver des place à la rue centrale n'est pas possible vu ce qui précède. Le parking du Montmezard ne peut pas non plus être réservé pour les clients, les places à disposition pour les habitants (macarons vert) et les pendulaires sont juste suffisantes.
- Les parcs Montmezard et Faubourg seront réservés pour les porteurs de macarons verts de 19.00 à 07.00 h les soirs de représentations, ainsi les pendulaires et les clients auront accès en journée à ces parcs ceci sans garantie qu'il y ait des places libres.
- Le parking handicapés lors des festivals et prévu à la place des terreaux qui leur est réservée.
- Le timing sera adapté au plus précis, en fonction de l'horaire des bus.
- Les macarons pour les pendulaire ne sont plus nécessaires, le personnes qui travaillent en ville avec un horaire décalé, après 19.00h, peuvent obtenir un macaron en envoyant un courriel à : [securite@commune-avenches.ch](mailto:securite@commune-avenches.ch)

### **Information sur l'organisation de la circulation, des parkings et des bus pour les spectateurs lors des festivals.**

**LR :** Deux parkings sont prévus pour les spectateurs, P1 vers l'entrée de l'IENA / HARAS, avec une ligne de bus urbains, vhc articulés de 150 places, qui déposera et chargera les spectateurs au carrefour rte de la Province – rue de Lausanne (station Avia) et P2 à l'ouest de la zone sportive avec une ligne de minibus qui déposera les spectateurs à l'intersection rue Centrale-rue de la Tour en venant de la rue du Jura. Les Parkings invités (VIP) seront en zone sportive et à la rue du Pavé. Les parkings spectateurs P1 et P2 seront soumis à une taxe de Fr 5.- par véhicule les soirs de représentations. Les collaborateurs des commerces actif durant les manifestation pourront parquer au P2 gratuitement, zone réservée bénévoles, pour autant qu'ils soient porteur d'un macaron édité par la SCAI. Aucun parkings pour les festivals ne sera utilisé dans le secteur sud de la ville, de plus la rte du Faubourg sera en travaux durant tout l'été, la circulation sera toujours possible sur deux voies.

**LR** informe que le plan directeur de la mobilité ne peut être modifié car il a été soumis et accepté par le Conseil Communal, chaque étape importante fera l'objet d'un préavis qui devra être avalisée par le Conseil Communal. L'organisation de la circulation et des parking ne peut faire l'objet d'un règlement car ce sont des éléments susceptible de changer et d'être adaptés en fonction des circonstances.

## Information sur la signalétique mise en place

**LR** : Pour les manifestations 2018 l'ensemble de la signalisation a été revue avec la collaboration de la DGMR (gendarmerie) afin de guider les festivaliers de manière claire et précise.

**NZ** : Fait remarquer que le client potentiel qui arrive à Avenches et voit la signalisation pour la manifestation à tendance à aller ailleurs car il pense qu'il n'y aura pas de possibilité de parker, il doit y avoir une signalétique qui informe des possibilités de parc pour les clients des magasins, avec les heures d'utilisations. Demande que les personnes du DDC soient informées des possibilités d'accès en ville pour les clients.

Dans le rapport de la séance de la SCAI du 2 mai il est écrit que le DDC a interdit aux clients de venir au centre-ville lors du Giron.

Dans les divers émet l'idée de créer un parking réservé aux clients des commerces (parc école sous-ville, qui appartient à l'ASIA), avec une signalétique spécifique.

Il est relevé que la signalisation pour les parcs en ville, Casino, Montmezard, Terreaux, n'est pas suffisante, ceci en tous temps.

**AD** : La formation continue des membres du DDC inclut une information complète sur le dispositif circulation – parkings avec toutes les spécificités.

Lors du Giron il n'y avait pas de personnel du DDC aux entrées de la ville, seules 2 personnes étaient en place au parking de la zone sportive.

La création d'un parking dédié aux clients implique une surveillance, interdiction de stationner dès 19.00h.

## DIVERS

- Lors du montage / démontage (par ex. Carnaval) les travailleurs, bénévoles et livreurs investissent la ville et créent des problèmes de circulation.
- Il est relevé que souvent les problèmes viennent des habitants plus que des clients, il est important de contrôler les parcs « macarons »
- Les restaurateurs s'installent dès 18.00h, ou même plus tôt selon l'horaire des représentations, tous les commerçants n'ont pas les mêmes intérêts ou contraintes par rapport aux heures de fermeture de la ville.
- **NZ** demande que les informations horaires et plans des parkings soient transmis à la SCAI, ainsi que le lien pour voir le PDMS qui a été accepté par le Conseil Communal.
- **NZ** demande ce que fait Avenches Tourisme? il signale qu'il existe une application qui pourrait être utile à nos visiteurs et clients. Il est satisfait du déroulement de la séance.
- **LR** donne quelques infos sur l'avenir à court terme de la place de l'Eglise, les propriétaires de la Couronne n'ont à ce jour que peu d'informations à fournir, la municipalité songe à aménager la place avec du mobilier, des jeux, elle encourage les restaurateurs à songer à des mets à l'emporter, si des gens veulent en profiter sur la place.

Le manque de chambre d'hôtel est un sérieux problème, le projet à la route de Villars est en suspens, le site est archéologiquement sensible.

LR a pour but un travail sur le long terme avec la SCAI car c'est un acteur et un partenaire important pour notre cité, la discussion parfois émotionnelle reste constructive et c'est dans cet esprit positif que nous pourrions desservir au mieux les intérêts de chacun.

Elle remercie le comité et les membres présents pour leur intérêt et leur esprit de collaboration.

*Selon votre demande: ci-dessous le lien pour accéder au PDMS, qui a été accepté par le Conseil Communal le 15 février 2018.*

[https://www.commune-avenches.ch/images/documents/Pr%C3%A9avis/2018/25 - PDSMM annexes.pdf](https://www.commune-avenches.ch/images/documents/Pr%C3%A9avis/2018/25_-_PDSMM_annexes.pdf)